

AVIS FISCAL IMPORTANT À L'INTENTION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS

Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI (le « Fonds »)

Relevé annuel d'information de société de placement étrangère passive (SPEP) Pour l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2025

Le présent avis est destiné aux détenteurs de parts qui sont des « personnes des États-Unis » en vertu de l'*Internal Revenue Code of 1986 of the United States of America* (le « Code ») et des règlements fiscaux américains connexes. Cet avis ne concerne pas les autres détenteurs de parts. Une « personne des États-Unis » inclut notamment les citoyens américains (qu'ils soient ou non résidents des États-Unis), certaines personnes ayant le statut de résidents permanents américains, les entités corporatives américaines, ainsi que certaines fiducies et successions américaines. Veuillez consulter un spécialiste en fiscalité américaine pour toute question afférente à votre statut fiscal.

Pour l'année d'imposition américaine se terminant le 31 décembre 2025, le Fonds est réputé être une société de placement étrangère passive (« SPEP »), traduction française de « *Passive Foreign Investment Company* » (« PFIC »), en vertu de l'article 1297(a) du Code.

Le relevé annuel d'information de SPEP ci-joint vous est fourni conformément aux exigences de l'article 1.1295-1 (g)(1) du *Code of Federal Regulations* (le « Règlement »). Le relevé annuel d'information de SPEP contient des renseignements permettant aux détenteurs de parts visés d'exercer un choix fiscal afin de reclasser le Fonds comme étant un fonds électif admissible (« FEA »), traduction française de « *Qualified Electing Fund* » (« QEF »). Généralement, les détenteurs de parts qui sont réputés être des personnes des États-Unis et qui ont fait le choix fiscal d'un FEA sont tenus d'inclure dans leur déclaration de revenus leur part au prorata des *ordinary earnings* (« revenus ordinaires ») et des gains en capital nets du Fonds, et ce, que le Fonds ait ou non distribué des montants aux détenteurs de parts. Veuillez consulter un spécialiste avant d'exercer un choix fiscal en fonction de votre situation et de remplir les formulaires nécessaires afin de produire une déclaration de revenus américaine.

Afin d'exercer le choix fiscal d'un FEA, les détenteurs de parts doivent remplir le « Formulaire 8621 » (*Form 8621: Return by a Shareholder of a Passive Foreign Investment Company or Qualified Electing Fund*) exigé par les autorités fiscales américaines. Un Formulaire 8621 séparé doit être rempli relativement à chacun des fonds pour lequel le détenteur de parts désire exercer le choix fiscal d'un FEA. Chaque formulaire doit être joint avec la déclaration de revenus américaine du détenteur de parts dans les délais prescrits.

Dans le cas d'un fonds de Banque Nationale Investissements inc. (« Fonds BNI ») dont les actifs comprennent des parts d'un autre Fonds BNI, le détenteur doit remplir un Formulaire 8621 séparé pour cet autre Fonds BNI détenu indirectement afin d'exercer le choix fiscal d'un FEA. Le relevé annuel d'information des SPEP permet d'effectuer le choix fiscal d'un FEA pour un Fonds BNI détenu directement ou pour tout Fonds BNI sous-jacent détenu indirectement.

Nous recommandons aux détenteurs de parts de consulter un spécialiste au sujet des exigences en matière de déclaration fiscale américaine. Vous trouverez également de l'information portant sur les règles fiscales américaines applicables aux investissements dans des SPEP sur le site Web de l'*Internal Revenue Service* des États-Unis (<https://www.irs.gov/>) en inscrivant « *Form 8621 Instructions* » dans la barre de recherche.

Pour toute question, veuillez communiquer avec votre conseiller ou contacter un spécialiste en fiscalité américaine. Merci du soutien et de la confiance que vous manifestez à l'égard des Fonds BNI.

Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI (le « Fonds »)

Relevé annuel d'information de société de placement étrangère passive (SPEP) Pour l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2025

- 1) Le présent relevé s'applique à l'année d'imposition du Fonds et de tout Fonds BNI sous-jacent détenu par le Fonds pour l'année commençant le 1er janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2025.
- 2) Les montants par unité et par jour des revenus ordinaires pour chaque série du Fonds et, le cas échéant, du ou des Fonds sous-jacent(s) BNI détenu(s) par le Fonds, comme prévu pour la période spécifiée au paragraphe (1), sont indiqués dans le(s) tableau(x) ci-dessous :

Série du Fonds détenu directement	Revenus ordinaires par unité par jour (USD)
Série Conseillers	0,0000000000
Série Conseillers-2	0,0000000000
Série F	0,0000000000
Série F-2	0,0000772481
Série F5	0,0000544652
Série FH	0,0000000000
Série FH-2	0,0000000000
Série H	0,0000000000
Série H-2	0,0000000000
Série N	0,0001884482
Série NR	0,0001187148
Série O	0,0002045867
Série GP	0,0004610422
Série GPH	0,0001314697
Série GPO	0,0010827403
Série GPOH	0,0003213319
Série T5	0,0000000000

- 3) Les montants par unité et par jour des gains en capital nets pour chaque série du Fonds et, le cas échéant, du ou des Fonds sous-jacent(s) BNI détenu(s) par le Fonds, comme prévu pour la période spécifiée au paragraphe (1), sont indiqués dans le(s) tableau(x) ci-dessous :

Série du Fonds détenu directement	Gains en capital nets par unité par jour (USD)
Série Conseillers	0,0017628598
Série Conseillers-2	0,0046421861
Série F	0,0020990297
Série F-2	0,0060148177
Série F5	0,0038825317
Série FH	0,0019674224
Série FH-2	0,0041161785
Série H	0,0016226007
Série H-2	0,0033008299
Série N	0,0056874418
Série NR	0,0035848574
Série O	0,0021252995
Série GP	0,0105777158
Série GPH	0,0041490068
Série GPO	0,0128000138
Série GPOH	0,0041532407
Série T5	0,0029591894

- 4) Pour déterminer le montant de la quote-part des revenus ordinaires et des gains en capital nets de la série du Fonds et de chacun des Fonds BNI sous-jacents que détenait directement et indirectement le porteur de parts, comme indiqué dans le tableau ci-haut, multipliez les montants par unité et par jour par le nombre de parts de la série respective du Fonds détenu, puis par le nombre de jours pendant lesquels le porteur de parts les a détenues au cours de la période spécifiée au paragraphe (1).

- 5) Les montants par unité en espèces ou en biens à la juste valeur marchande distribués ou réputés distribués par le Fonds aux détenteurs de parts au cours de la période spécifiée au paragraphe (1) sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Série du Fonds détenu directement	Date de distribution	Distribution en espèce/en biens par unité (USD)
Série Conseillers	-	0,0000000000
Série Conseillers-2	-	0,0000000000
Série F	22-Déc-25	0,0134422293
Série F-2	22-Déc-25	0,0993560827
Série F5	27-Jan-25	0,0724270225
Série F5	25-Fév-25	0,0728727273
Série F5	25-Mar-25	0,0728370728
Série F5	25-Avr-25	0,0751969981
Série F5	26-Mai-25	0,0757600872
Série F5	25-Jui-25	0,0757876364
Série F5	24-Jul-25	0,0763820274
Série F5	22-Août-25	0,0752676056
Série F5	22-Sep-25	0,0754365137
Série F5	24-Oct-25	0,0743652323
Série F5	21-Nov-25	0,0739378459
Série F5	22-Déc-25	0,0758207218
Série FH	22-Déc-25	0,0051935390
Série FH-2	22-Déc-25	0,0407908906
Série H	-	0,0000000000
Série H - 2	-	0,0000000000
Série N	22-Déc-25	0,0948253783
Série NR	27-Jan-25	0,0805184876
Série NR	25-Fév-25	0,0810139860
Série NR	25-Mar-25	0,0809743482
Série NR	25-Avr-25	0,0835979218
Série NR	26-Mai-25	0,0842239186
Série NR	25-Jui-25	0,0842545455
Série NR	24-Jul-25	0,0849153412
Série NR	22-Août-25	0,0836764175
Série NR	22-Sep-25	0,0838641957
Série NR	24-Oct-25	0,0826732320
Série NR	21-Nov-25	0,0821980985
Série NR	22-Déc-25	0,0842913271
Série O	22-Déc-25	0,0874003201
Série GP	25-Mar-25	0,0918732089
Série GP	25-Jui-25	0,0631323636
Série GP	22-Sep-25	0,0569393369
Série GP	22-Déc-25	0,0553827125

Série GPH	22-Déc-25	0,0802160943
Série GPO	25-Mar-25	0,1604655064
Série GPO	25-Jui-25	0,1245396364
Série GPO	22-Sep-25	0,1221898074
Série GPO	22-Déc-25	0,1175305588
Série GPOH	22-Déc-25	0,1442047439
Série T5	27-Jan-25	0,0433229080
Série T5	25-Fév-25	0,0435895105
Série T5	25-Mar-25	0,0435681834
Série T5	25-Avr-25	0,0449797951
Série T5	26-Mai-25	0,0453166121
Série T5	25-Jui-25	0,0453330909
Série T5	24-Jul-25	0,0456886315
Série T5	22-Aoû-25	0,0450220296
Série T5	22-Sep-25	0,0451230636
Série T5	24-Oct-25	0,0444822665
Série T5	21-Nov-25	0,0442266213
Série T5	22-Déc-25	0,0453528813

- 6) Le Fonds et, le cas échéant, chacun des Fonds BNI sous-jacents énumérés ci-haut, permettra(ont), sur demande, au détenteur de parts d'obtenir une copie de ses registres comptables et autres documents semblables pouvant être conservés par le(s) Fonds et servant à la validation et à la détermination des revenus ordinaires et des gains en capital nets calculés, conformément aux principes applicables en matière d'impôt sur le revenu aux États-Unis en vertu de l'article 1293 du Code, afin de vérifier ses montants et la part proportionnelle du détenteur de parts de ceux-ci.

BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.,
Agissant à titre de gestionnaire du Fonds



Eric-Olivier Savoie
Président et chef de la direction
Banque Nationale Investissements inc.
Date : 25 mars 2026

Les informations et les opinions qui sont exprimées dans la présente communication le sont uniquement à titre informatif et peuvent être modifiées sans préavis. Les points de vue exprimés ne visent pas à prodiguer des conseils de placement ni à faire la promotion de placements en particulier et aucune prise de décision de placements ne devrait reposer sur ces derniers. Banque Nationale Investissements Inc. (« BNI ») a pris les moyens nécessaires afin de s'assurer de la qualité et de l'exactitude des informations contenues aux présentes à la date de la publication. Cependant, BNI ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de cette information et cette communication ne crée aucune obligation légale ou contractuelle pour BNI.

Ces renseignements sont tirés des états financiers venant du Fond et de ses sous-jacents et sont fournis afin d'aider les détenteurs de parts à effectuer des calculs. Ces renseignements ne constituent pas un conseil ou une opinion fiscale. Les états financiers sont disponibles sur le site <http://www.bninvestissements.ca>. Les détenteurs de parts devront consulter leur spécialiste en fiscalité américaine pour l'ensemble des impacts fiscaux de la détention de parts selon leur propre situation fiscale particulière, en vertu des lois fédérales, d'état, locales des États-Unis ou des lois fiscales étrangères.

Les parts du Fond offerts par BNI n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du « U.S. Securities Act of 1933, as amended » ("1933 Act"). Sous réserve de certaines exceptions, les parts ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou offertes ou vendues à des personnes des États-Unis (défini dans la loi de 1933 Act). Le Fond offerts par BNI n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du « U.S. Investment Company Act of 1940, as amended ». BNI n'a pas été enregistré en vertu du « U.S. Investment Advisers Act of 1940 ».

© 2025 Banque Nationale Investissements inc. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de Banque Nationale Investissements inc.

MD BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS est une marque déposée de la Banque Nationale du Canada, utilisée sous licence par Banque Nationale Investissements inc.